

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

réclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

011826

**Déclaration de Maladie : № S19-0002530**

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7872 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FIKRI AZIZA Date de naissance : 06-12-63

Adresse : Lot. Itadji Fatoh, Rue 12 n° 476 OULFA

Tél. : 06.71.71.22.03 Total des frais engagés : 683,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

**Dr. DAOURISSI IMAIG**  
**Médecine Générale**  
Int. Chahid N° 344 Bd Daoura  
El Oule - Casablanca

Date de consultation : 12/04/22

Nom et prénom du malade : 9 Juillet 2022 ABS MHA YANE GHITA Age : 17 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Parent  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : infectieuse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPSP

Signature de l'adhérent(e) : Zjz

Le : 14/04/2022

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/04/97	C	1	1500,-	Dr. Ilyas Chahdia Médecin Général Lot. Chahdia N°: 344 Bd Daoura El Oulja Casablanca
12/04/97				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAGUIB Dr Naguib Nadia 334, Bd Oule Maâouia Oulfa Casablanca Tél : 05 20 00 25 95	12/04/97	533,20

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

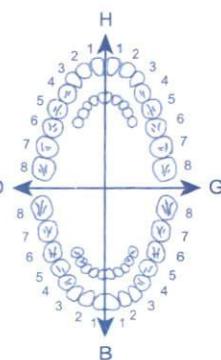
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'Office.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

الدكتور دروسي مليكة

Docteur Darroussi, Malika

Docteur en Médecine  
Echographie générale  
Nutrition

دكتوراه في الطب

شهادة في النحص بالصدى الصوتي  
شهادة في طب التغذية والحمية

12/04/122

Mme ABOU HAYANE  
6HITA

85,80  
116,10

Phoxam 500

1g x 36 polt 10 grs



55,10

Singam 200

1g x 36 ap n/p



82,103) ESTAC 200

1g ap n/p  
(pol 250)

39,704) Fauzidine 2% hem

1app x 12

PHARMACIE NAGUIB  
Dr Naguib Daouda  
334, Bd Oued Daoura  
Oulfa - Casablanca  
tel: 05 20 00 24 95

79,005) Oroxyl 500

1pul x 36

ap n/p

74,806) Syuant

1g x 28

ap n/p

533,20

PHARMACIE NAGUIB  
Dr Naguib Daouda  
334, Bd Oued Daoura  
Oulfa - Casablanca  
tel: 05 20 00 24 95

Medecine Générale  
Chahdia N° 344 Bd Daoura  
El Oulfa - Casablanca

تجزئة الشهيدية 344 شارع رادي الدرة - الانف، الهاتف: 05.22.91.01.97  
Lotissement Chahdia 344 Bd.Oued Daoura - El Oulfa Tél : 05.22.91.01.97 Casablanca



**Fucidine® 2%**  
crème Tube de 15 g

39,70

84,70

**OROXYL®**

Promoplus Pharma

**PPC : 79 Dh**

SURGAM 200MG  
CP SEC B20  
P.P.V : 50DH40  
LOT : 21E017  
PER : 06 2024



6 118000 060857